



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PECHE ET
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

DU BAS

VERDON

AAPPMA du Bas Verdon

COMPTE RENDU du Conseil d'Administration du 11 février 2021

Membres exprimés :

Claude Mimart,
Vincent Villermet,
Jonathan Bonora,
Jacques Laton,
Pierre Gassier,
Ludovic Laton,
Olivier Mernardo
Franck Bœuf,

Membres sans retour :

Michel Denée,
Jean-Marc Adriano,
René Adriano,

Garderie membres informés :

Bernard Menjoz
Pierre Lecoguouic

Secrétaire de Séance : Ludovic LATON

Compte tenu du contexte sanitaire et du couvre-feu, il a été proposé de réaliser le Conseil d'Administration par mail, comme nous le permet les dispositions COVID_19. Les administrateurs ont reçu l'ensemble des informations, ci-dessous, en date du 28 janvier 2021. Ils ont eu 15 jours pour réagir et voter aux différentes mises au vote. Comme annoncé, au février le relevé des suffrages a été réalisé. Il en résulte le retour suivant :

Mise au vote	Suffrages exprimés	Suffrages non exprimés	Abstention	Contre	Pour	Résultat
1. Présentation des activités 2020 (rapport moral)	8	3	0		8	validé
2. Présentation du bilan financier 2020	8	3	0		8	validé
3. Présentation des activités prévisionnelles 2021	8	3	0		8*	validé
4. Proposition de réglementation sur les gravières	8	3	0	1	7	validé
5. Proposition de renouvellement du No Kill St-Julien/Gréoux	8	3	0	1	7	validé
6. Présentation du budget prévisionnel de <u>fonctionnement</u> 2021	8	3	0		8	validé
7. Présentation du budget prévisionnel d' <u>investissement</u> 2021	8	3	0		8	validé

* validé avec 2 remarques

Jacques LATON

Le Président

Jonathan BONORA

Le trés

Ludovic LATON

Le secrétai

Présentation des activités 2020 (mise au vote)

- Arasement d'un pont buse sur le Malaurie,
- La reprise de 2*100 ml de profils en long sur le Malaurie,
- La création de 2 frayères artificielles sur le Malaurie avec l'apport de 3 T de sédiment,
- Sur le Verdon, la mise en place de près de 100 T de bloc de rocher de 0.5 à 1.5 T sur la partie non soumises aux éclusées, afin de diversifier les habitats,
- Le lancement de l'étude sur la franchissabilité de pont de Vinon sur Verdon avec l'équipement de 49 truites fario d'un émetteur,
- La fin de collecte des échantillons ADN afin de connaître les liens entre les différentes populations de truite du bassin versant du Bas Verdon,
- La mise en place de près d'un 1 Km en linéaire de cours d'eau de fils de tendus afin d'éviter la prédation des cormorans,
- Le débroussaillage d'une partie de la Louane sur près de 350 ml,
- Deux essais de recharge sédimentaire sur la Louane,
- La mise en place d'un réseau de thermographe sur l'ensemble de notre secteur,
- La réalisation d'un suivi précis pour suivre les impacts des éclusées avec des propositions d'amélioration,(EDF)
- la réalisation de suivi de colmatage sur la Louane et le ruisseau de la Foux,
- la mise en œuvre du suivi d'archambaud sur le Malaurie, (il s'agit de vérifier le décolmatage lors de lâcher d'eau expérimental avec la participation d'EDF)
- La modernisation de la sonde de débit de Vinon sur Verdon qui a été réalisée suite à nos sollicitations,
- Le montage d'un dossier de subvention et réglementaire pour la mise en place de 400 T de bloc sur la partie aval du Verdon, soumise aux éclusées. Travaux prévus pour 2021, budget 40 000 €
- L'obtention de baux de pêche sur deux petits cours d'eau où il n'y avait plus de poisson sur la Verdière et Ginasservis,
- Le débroussaillage de 200ml sur le Verdon, à Trans, afin de réaliser un sentier permettant d'éviter de tomber d'une petite falaise afin d'être en parfaite sécurité,
- La réalisation de nombreuses petites bricoles : mise en place de rocher ou de souche dans le cours d'eau, enlèvement d'embâcles sur les petits affluents, maintien et entretien des adoux, (+ 100 H)
- réalisation d'une note sur les éclusées avec diffusion vers les partenaires et décideurs. Il en résulte une participation au plan de financement avec approbation du projet,
- réalisation d'une note sur le potentiel d'amélioration du Malaurie auprès des partenaires.

Il en ressort deux axes :

Le premier axe: lancement d'une étude afin de réaliser des travaux d'envergures type Colostre et portés par le Parc Naturel du Verdon, 3 cours d'eau sont au débat, dont le Malaurie, nous devrions connaître la décision de l'organisme décideur prochainement.

Second axe : la régularisation, voir l'augmentation du débit du Malaurie à la surverse EDF. Une réunion est en cours d'organisation pour le premier trimestre 2021. La démarche est validée,

- participation à plusieurs réunions, mairies, parc du Verdon, Onf la Castellane, agence de l'eau, EDF, FD83, ...

- Côté déversement :

- 40 000 alevins de vairon dans la Louane, par compensation du budget poisson de seconde catégorie alloué par la FD 83 qui n'avait pu être honoré pour 2019,
- 1 300 ombres 1 +, sur la trésorerie AAPPMA,
- 1.5 T de truite arc en ciel grâce à la dotation fédérale ainsi que l'organisation des compétitions de truites arc en ciel dans la gravière et sur 2 ruisseaux (Ginasservis +La Verdière)
- 100 Kg de carpe début 2021 mais sur budget 2021 sur les gravières, achat en direct via la FD 83, trésorerie AAPPMA (lâcher le 27/01/2021)
- 30 Kg de brochet début 2021 sur les gravières, via la dotation fédérale année 2020, (lâcher le 27/01/2021)
- 10 amours blancs début 2021 sur les gravières 1 et 2, via la dotation fédérale année 2020, (lâcher le 27/01/2021)

- Côté manifestation :

- L'organisation de la promotion Nationale de Pêche à la mouche sur la gravière Notre Dame des Tousques (NDT),
- L'organisation d'une manche du sélectif pour la coupe de France des Clubs de pêche à la mouche à la gravière NDT,
- L'organisation d'une journée de rencontre jeune sur la gravière NDT,
- L'organisation de 2 manches de truite area XUL et Big Fish sur la gravière NDT,
- L'organisation d'une rencontre amicale float-tube, leurre et mouche sur les gravières 1 & 4,

- La réalisation de 4 ateliers pêche nature et 2 afterwork avec David Prizbilski,
- Côté récompense, l'obtention du prestigieux Prix Charles Ritz, (la remise du Prix se tiendra en novembre 2021, à Paris).
La récompense pécuniaire a été versée.
- Côté réglementation, le prolongement de la pratique de la pêche jusqu'au 1er dimanche d'octobre en première catégorie sur le bassin versant du VERDON,
- Côté communication : des dizaines de messages d'information, par mail, par internet et autres..
- Tenue du site internet à jour
- Côté administratif : passe sur la validité et la pertinence des baux de pêche (suivi des propriétaires)

TABLEAU VENTE DES CARTES 2020 avec récap depuis 2016

Type de Carte	2016	2017	2018	2019	2020	depuis 2016 à 2020
Interfédéral	187	216	241	296	321	42%
Majeur	67	61	52	64	65	-3%
Mineur	56	56	49	58	62	10%
Femme	26	23	23	33	43	40%
Hebdomadaire	30	33	34	33	40	25%
Journalière	57	44	81	90	126	55%
Découverte - 12 ans	121	112	117	112	159	24%
Totaux	544	545	597	686	816	33%
passer pêche				12		-
<i>timbre halieutique sec*</i>	1	2	2	6	5	

Présentation du bilan financier 2020

COMPTÉ COURANT CA		
DESIGNATION	RECETTES (euros)	DEPENSES (euros)
Report	11642,57	
subvention CA	500,21	
Frais Revendeur		237,5
Assurance		149,55
Frais AG, congrès, animations		678,65
Fédération (halieu , cpma ,fédéral)	14986,9	14986,9
Garderie		559,45
Papeterie	86	740,15
Ombres		2188,7
animation pêche		250
concours gravières	2404,29	1813,25
nettoyage berges		333,01
subvention exceptionnelle mairie travaux 2021	800	
Mairie	170	
Ristourne halieutique	334,6	
Ristourne carte internet	2551	
Prix Charles RITZ	3000	
TOTAL GENERAL	36475,57	21937,16
Solde	14538,41	

CAISSE		
Report 2019	75,33	
FOND DE CAISSE SEFLORA	55	
Solde	130,33	

LIVRET A		
TOTAL GENERAL	5 093,42 €	
INTERET	26,52 €	
Solde	5 119,94 €	

PARTS SOCIALE CA	15,00 €
-------------------------	----------------

solde fin d'année	19 803,68 €
trésorerie réelle 2020	19 803,68 €

trésorerie réelle 2019	16 881,32 €
-------------------------------	--------------------

Remarque : soit un bénéfice de 3 000 € par rapport à 2020

Présentation des activités envisagées 2021

1. Achat de matériel : 1 débroussailluse + 1 tronçonneuse pour entretien des berges,
Lors des journées de nettoyage et débroussaillage, il apparaît que les bénévoles sont de plus en plus nombreux mais le manque de matériel surtout en état de marche manque cruellement.
 2. Le portage et la mise en œuvre des travaux de mise en place de blocs de rocher, environ 400 T sur la partie soumise aux éclusées, (prévu en 2020 mais report 2021)
 3. Travaux diversification Louane Verdon, tranche optionnelle,
 4. Recharge sédimentaire frayère sur le Malaurie,
 5. Réalisation de travaux sur les adoux sur le Verdon en réalisant un appel à bénévole,
 6. Création d'îlot végétalisé dans la gravière Notre Dame des Tousques,
 7. Création frayère à Black Bass, sur la gravière 4,
 8. Le débroussaillage de postes de pêche au coup pour la gravière 1, dans l'attente de décision du projet des propriétaires,
 9. La mise en place fils de tendus pour limiter les cormorans, sur les surfaces favorables à la reproduction de la truite sur le Verdon,
 10. La réalisation de nombreuses petites bricoles : mise en place de rocher ou de souche dans le cours d'eau, enlèvement d'embâcles sur les petits affluents, maintien et entretien des adoux,
 11. Journées bénévoles* 5 j (repas, carburant, petit matériel)
 12. La réalisation de travaux de diversification habitat Verdon entre les anciens seuils et dans le bras secondaire de Trans sur la partie aval,
 13. La dotation truitelle - 2021 : pour 2021, reste 1 970€, pour projet déversement de poisson de seconde catégorie ou travaux + suivi étude télémétrie franchissabilité du pont de Vinon sur Verdon, ou achat de matériel,
 14. Garderie,
 15. Lancement de 4 appels au don avec déduction fiscale : mobilier urbain à la gravière NDT / achat de petits matériels de débroussaillage / ombre commun (déjà 1 000 € de promesse) / poisson de seconde catégorie (en échange un « goodies » de bienfaiteur sera remis à chaque participant).
L'objectif est que ces collectes de fonds permettent d'être accélérateur de projet sur notre territoire.
 16. La réalisation d'Atelier Pêche Nature, diversifié, tous modes de pêche,
- **Côté déversement :**
1. Déversement de 100 Kg de poissons blanc, (gardon, brème) sur la gravière 1 à minima
 2. 48 Kg de brochet, dotation fédérale année 2021, gravières 1 & 4,
 3. Déversement de 50 Kg de carpe, 3 à 6 Kg, sur la gravière 1,
 4. 1.49 T de truite arc en ciel grâce à la dotation fédérale à Montmeyan Plage, dans la gravière NDT et sur les 2 ruisseaux de Ginasservis (si l'écoulement superficiel le permet...) et La Verdrière (le planning des déversements est sur le site de l'AAPPMA)
 5. 200 vairons adultes sur la Louane
 6. 3000 ombres 0+ (à minima, voir plus selon collecte)
- **Côté manifestation :**
- L'organisation de la promotion Nationale de Pêche à la mouche sur la gravière Notre Dame des Tousques (NDT),
 - L'organisation de la promotion Nationale de Pêche à la mouche sur le Bas Verdon,
 - L'organisation d'une manche du sélectif pour la coupe de France des Clubs de pêche à la mouche à la gravière NDT,
 - L'organisation d'une journée de rencontre jeune sur la gravière NDT,
 - L'organisation d'une rencontre amicale leurre et mouche sur les gravières 1 & 4, à l'automne,
 - La réalisation de 4 ateliers pêche nature et 2 afterwork avec David Prizbilski,
 - Un week-end de démonstration de la pêche du toc à la nymphe, 24 & 25 avril avec Laurent Jauffret,
 - 2 Sessions de 2 jours de stage avec Yannick Rivière les 14 & 15 et les 16 & 17 mai,
 - Le festival Rise à l'automne 2021,
 - Animation pêche au coup à la Gravières 1, dans le but de promouvoir ce mode de pêche.
 - Réalisation d'un enduro carpe sur la gravière 3,

Réglementation Gravières 2021

Préambule :

Le règlement intérieur avec modification de la réglementation sur les gravières 1 et 2, sera repris par arrêté municipal. Pour les gravières 3 & 4, une fois que l'Etat aura défini les conditions de bail, la réglementation sera intégrée à l'arrêté préfectoral des parcours spécifiques. Pour rappel, vous avez déjà été sollicité sur cette réglementation, avec un vote positif pour demande auprès de l'Etat. Il est nécessaire de vous renouveler ce vote puisque la démarche réglementaire n'est pas la même.

Règlement intérieur des Gravières des Iscles de Durance

A valider

A modifier

Déjà validé par arrêté municipal

Fidèle à l'esprit de réciprocité pour la pratique de la pêche telle qu'inscrite aux articles 7 et 32 de ses statuts, l'aappma du bas Verdon, en ouvrant à la pêche le complexe des 4 gravières des Iscles en Durance considère que cette réglementation :

- *s'impose à tout pêcheur adhérant à l'aappma du bas Verdon,*
- *est admise et respectée de facto par tout autre pêcheur titulaire d'une carte de pêche en vigueur, qui y pratique la pêche.*

Gravière 1 (à valider)

- Carpe No Kill dont Amour blanc
- Interdiction de la pratique du float tube ou tous autres types de navigation
- Interdiction de la pratique de la pêche sur les frayères artificielles qui seront balisées en fonction des périodes et des espèces,
- Interdiction de l'utilisation de bateau amorceur,

Gravière 2 Notre Dame des Tousques

- Une seule canne toute l'année
- Leurre ouvert toute l'année
- Truite arc en ciel en no kill pendant la fermeture de la première catégorie du Verdon. Du lundi qui suit le 1^{er} dimanche d'octobre jusqu'au second samedi de mars exclu (à valider, modification)
- Pendant la période d'autorisation de capture, 3 truites maxi par jour et par pêcheur (à valider)
- Interdiction de la pratique du float tube ou tous autres types de navigation
- Amour blanc No Kill à l'année (à valider)
- Pendant la période de no kill « automne hiver » : (à valider)
 - o Interdiction de pratiquer la pêche à la truite avec appâts naturels ou pâtes. Seul, l'emploi de leurres ou de mouches artificielles est autorisé. *Tout cela dans le but d'éviter, une pêche à « la calée » ou « au bouchon » qui ne permet pas de relâcher les truites dans de bonnes conditions. Selon les observations il y a trop de perte.*
 - o Recommandation : L'utilisation de l'épuisette et fortement conseillée, afin d'éviter de trop manipuler les truites,
- Bateau amorceur interdit

Gravière 3 (à valider)

- Carpe No Kill
- Autorisation de la pratique de la pêche de nuit pour la carpe. Ouvert tous les jours sauf la nuit du jeudi au vendredi.
- Interdiction de la pratique du float tube ou tous autres types de navigation

- Bateau amorceur interdit

Gravière 4 (à valider)

- Autorisation du float tube, uniquement pendant l'ouverture de la pêche aux carnassiers,
- No kill intégral des carnassiers (brochet, black bass, perche)
- Interdiction de la pratique de la pêche sur les frayères artificielles qui seront balisées en fonction des périodes et des espèces,
- Bateau amorceur interdit
- Pêche uniquement aux leurres ou à la mouche ou morts maniés.

Renouvellement du No Kill St-Julien Gréoux pour 4 ans

Compte tenu, que le boudin n'a pas été encore retiré (prévu en 2022 aux dernières nouvelles, source EDF), il est proposé par la FD83 de poursuivre ce No Kill, du fait que la population de truite est en « vase clos » sur ce tronçon. Il est proposé également de conserver la pratique de toutes les pêches. Il est proposé de modifier quelques éléments pour plus de cohérence :

- Autorisation d'utiliser jusqu'à 3 mouches comme cela se fait sur les autres No Kill, (apporte plus de de cohérence)
- Autoriser le prélèvement des brochets >60 cm (l'arrêté actuel n'est pas assez précis)
- Autoriser le prélèvement de truite arc en ciel (l'arrêté actuel n'est pas assez précis)

Bien entendu, ce tronçon étant mixte 04/83, nous ne sommes pas les seuls décideurs

Présentation du budget prévisionnel de fonctionnement 2021

Budget : cf tableau (A valider)

Ce prévisionnel de budget 2021 sans investissement présente un gain de 1 500€ et est basé sur une vente de 700 cartes soit 131 de moins que 2020, année exceptionnelle.

BUDGET PREVISIONNEL FONCTIONNEMENT 2021

Basé sur une vente de 700 Cartes de pêche

	RECETTE	DEPENSE	REMARQUE
Ristourne halieutique	330		
Subvention mairie de Vinon	170		
Ristourne cartes internet	2250		
Subvention Crédit Agricole	500		
Papeterie, affiches, panneaux	150	400	
Assurance		160	
Concours bénéfice sur 4 animations	600		Même bénéfice que 2020
Atelier pêche nature	300	400	
Frais AG, congrès, animations		500	
Frais revendeur		240	
Garderie		600	
Nettoyage berges		500	
TOTAL	4300	2800	Bénéfice de 1500€

Présentation du budget prévisionnel d'investissement 2021

Budget : cf tableau (A valider)

BUDGET PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2021

objets	RECETTE	DEPENSE	Reste à charge AAPPMA	SUBVENTIONS
Achat de matériels de débroussaillage		1 980,00 €	1 980,00 €	
Rempoissonnement 100 kg poissons blancs, gardons		570,00 €	570,00 €	
50kg de carpe (3 à 6kg)		229,00 €	229,00 €	
TRX diversifications LOUANE VERDON	18 000,00 €	20 000,00 €	2 000,00 €	18KE (RMC=14KE, EDF=1 KE,FNPF+3KE)
Recharge sédimentaire frayères Malaurie		200,00 €	200,00 €	
Déversement Vairons LOUANE		300,00 €	300,00 €	
Création d'ilots végétalisés gravière 1		500,00 €	500,00 €	
Création frayères à blak bass gravière 4		300,00 €	300,00 €	
OMBRES		2 200,00 €	2 200,00 €	Prévision de dons 1,5KE
Diversifications habitats Verdon financement acquis 2020	39 180,00 €	40 000,00 €	820,00 €	39,18KE (RMC=28KE,FNPF=6,88K E,EDF=3KE,Mairie+0,8KE , KAYACK=0,5KE)
Carpe déversée le 27/01/2021		350,00 €	350,00 €	
Reste dotation truitelles 2021	2 137,00 €			A ventiler soit sur achat matériel, soit sur rempoissonnement, ou TRX
TOTAL	59 317,00 €	66 629,00 €	9 449,00 €	La différence est due au fait que les 2137€ ne sont pas ventilés en moins des reste à charge

Le reste à charge est donc de 9 449€ auquel il faut ôter la « dotation truitelle » de 2 737 € qu'il faudra ventiler, en accord avec la FD83, en moins du reste à charge

Soit 7 312 € de débours pour 2021

Notre trésorerie fin 2020 est de 19 803,68€, avec un bénéfice 2021 escomptée de 1500€, soit 21 303,68€ de dispo pour 2021

La mairie de Vinon nous a versé une avance sur travaux de 800€, pour la diversification de l'habitat du Verdon, 400 tonnes de blocs a mettre en place entre le camping et la digue fusible, travaux que nous aurions dus réaliser en 2020.

Ces 800€ sont dans la trésorerie 2020, il faut donc les enlever de ce montant soit en fait une disponibilité de 20 503.68 €

Fin 2021, notre trésorerie serait donc de 20 503.68 € moins 7 312 € de débours

Resterait fin 2021 : 13 191,68€

Cette trésorerie serait certainement supérieure car de nombreuses personnes veulent réaliser des dons pour participer aux dépenses soit des ombres, soit de matériels, soit de poisson de seconde catégorie ou bien de mobilier urbain pour la gravière NDT.

Les promesses de dons aujourd'hui sont d'environ 1 500€

Nous ne sommes que dans le prévisionnel pour réaliser ces travaux et investissements, tout dépendra de la situation sanitaire.

Toutefois, c'est le bon moment d'investir, tous les voyants sont au vert : trésorerie, relations avec les différentes autorités et services, subventions etc.

Les sommes inscrites dans la colonne subvention sont celles déjà négociées et acceptées.

Evidemment, prudence oblige, aucun travail ne sera commandé sans une certitude de recevoir ces subventions.

Le président

Jacques LATON